

Présidence
Vice-présidence CR
Vincent RICHARD
Arnaud HAQUET
Philippe PAREIGE

Commission de la recherche - URN
20 mars 2026
Délibération n°CR-2026-9

Direction Générale des Services
Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :
Anissa DEBAA
Secrétaire des Instances
☎ 02.35.14.67.69
✉ secretariat.instances@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants, dont 1 membre représenté.

Arbitrage des allocations doctorales établissement et région – Allocations à 100%

- Vu l'article L712-6-1-II du code de l'éducation,
- Vu le tableau en annexe.

Arbitrage des allocations doctorales établissement et région – allocation à 100%

Pour	23
Contre	0
NPPV	0
Abstention	0

La commission de la recherche approuve l'arbitrage des allocation doctorales à 100% établissement et région.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

